

11. CONCEPT DIRECTEUR

Le plan directeur communal a pour qualité de rassembler et de synthétiser, au sein d'un même document, l'ensemble des problèmes liés à l'aménagement du territoire – occupation du sol, affectations, espace public, environnement, nature et mobilité. Il intègre également les options prises dans le cadre des études existantes portant sur le territoire de Pregny-Chambésy, en particulier le plan directeur de quartier du « Jardin des Nations ». Il aboutit à la proposition d'objectifs cadres et de projets cohérents en faveur d'un développement durable.

Pregny-Chambésy possède des qualités environnementales, patrimoniales et paysagères remarquables. Le défi pour l'avenir est de gérer le développement futur de la commune en préservant ces qualités et en utilisant au mieux ces atouts.

Les enjeux majeurs sont l'aménagement différencié des vastes secteurs fort divers qui se trouvent actuellement encore classés en cinquième zone (le secteur des organisations internationales, les grands domaines, le coteau, les zones soumises au bruit de l'aéroport...) ainsi que la maîtrise des problèmes liés à la mobilité et à la cohabitation des différents usagers de l'espace public.

Les deux plans de synthèse résument les options d'aménagement de la commune dans les domaines de l'aménagement et de la mobilité. Des propositions de mesures concrètes de mise en œuvre des objectifs fixés figurent sur des fiches et sont traités par secteurs géographiques ou par thèmes.

11.1 Les options d'aménagement

Préserver le cadre de vie

L'un des enjeux premiers de cette étude est de préserver le cadre de vie de la commune, en considérant en particulier son patrimoine bâti et paysager d'une très grande qualité.

L'étude a permis de mettre en évidence les caractéristiques très diversifiées des différentes entités constituantes du territoire communal qu'il s'agit de renforcer, préserver voire en atténuer les atteintes.

Il s'agit en particulier de :

- *protéger les qualités paysagères et patrimoniales du coteau, des rives du lac, des lisières des forêts et des grands domaines.*
- *sauvegarder le caractère des noyaux villageois anciens.*
- *renforcer les centralités des villages.*

Pour faire vivre ce patrimoine, et le rendre accessible, des interventions sur les cheminements piétonniers et sur l'aménagement de l'espace public, sont également proposées dans le but notamment de favoriser la lisibilité des centres et d'améliorer la cohabitation entre les différents usagers.

Préserver et valoriser l'environnement naturel

Pregny-Chambésy est doté d'un environnement naturel très riche, réparti sur l'ensemble de son territoire, avec, au sud la pénétrante de verdure formée de grands parcs, au centre la zone agricole et au nord les bois, entrecoupés de vastes zones villas, munies de jardins qui présentent encore un certain intérêt en tant qu'espaces semi-naturels.

Il convient alors, pour préserver cet environnement naturel :

- *d'assurer la conservation des entités constitutives de la pénétrante de verdure,*
- *de préserver la zone agricole et son accessibilité,*
- *de limiter la surcharge des structures réceptrices des massifs boisés,*
- *de maintenir, voire améliorer la biodiversité, en favorisant des plantations le long des voies de communication et en promouvant des aménagements plus proches de l'état naturel pour les jardins privés.*

Préserver et promouvoir les qualités de la zone résidentielle

Le territoire urbanisé de la commune appartient en majeure partie à la zone 5, cependant, selon les secteurs, les enjeux de préservation ne sont pas les mêmes.

Au sud et sur les rives du lac de grandes propriétés ont pu être conservées dans leur intégrité, au nord au contraire, le territoire est fortement morcelé et une urbanisation de plus en plus dense tend à se développer.

Il est donc indispensable d'instaurer une gestion différenciée, afin de conserver les caractéristiques de chaque secteur :

- *de préserver les qualités naturelles et le patrimoine arboré des grands domaines en limitant l'occupation du sol*
- *de promouvoir une densification qualitative de la zone résidentielle, en vue de conserver une qualité de vie. Il s'agit notamment de veiller pour les projets plus denses de préserver un certain environnement proche de la nature constitué de jardins, d'offrir quelques espaces collectifs (petites aires de jeux, bancs...)*

Promouvoir une diversité des emplois

Pregny-Chambésy offre principalement des emplois au sein des organisations internationales. Au cœur des villages de Pregny et Chambésy, un certain nombre de commerces et de services existent encore et contribuent à l'animation et à la vie des villages.

Pour renforcer et diversifier ce tissu, la commune souhaite :

- *favoriser une certaine mixité fonctionnelle en favorisant l'implantation d'activités diversifiées notamment à Pregny dans les zones recelant encore des potentialités.*
- *favoriser l'implantation d'activités et d'équipements au centre des villages.*
- *admettre l'implantation d'activités diverses, compatibles avec l'habitat dans les zones soumises au bruit de l'aéroport et, le cas échéant, de bureaux/services le long de la route de Lausanne.*

Atténuer les nuisances

La commune connaît deux sources principales de nuisances en terme de bruit et de pollution : les secteurs soumis au bruit de l'aéroport et de la route de Lausanne ainsi que les effets négatifs dus à un important trafic de transit qui traverse la commune à travers les villages et des zones habitées.

Si ce dernier élément devrait connaître une amélioration avec la réalisation de la future « route des Nations », des actions d'accompagnement doivent tout de même avoir lieu en vue d'augmenter leur efficacité, notamment:

- améliorer la cohabitation entre les différents usagers de l'espace public,
- assurer un meilleur confort et une sécurité accrue pour les piétons le long des routes principales
- favoriser et promouvoir des itinéraires cyclables à l'écart des grandes voies de circulation, notamment pour les enfants se rendant à l'école
- empêcher la surcharge de trafic sur les voies à faible capacité et préserver leur qualité paysagère.
- admettre un aménagement diversifié, par l'implantation d'activités compatibles avec l'habitat dans les secteurs soumis à de fortes nuisances de bruit

Le long de la route de Lausanne et de l'autoroute, le programme d'assainissement routier cantonal propose des mesures à l'échéance 2009.

Favoriser la mobilité douce

Les résidents de la commune, pour se déplacer, utilisent majoritairement leur voiture et cela se traduit notamment par un taux d'utilisation très bas des transports publics. Pour infléchir cette tendance plusieurs actions sont proposées :

- améliorer la desserte et la fréquence des transports publics
- favoriser les déplacements à pied en améliorant la sécurité et le confort des cheminements menant aux villages et en créant de nouveaux itinéraires de promenade.
- favoriser le déplacement à vélo pour les trajets quotidiens de courte distance en promouvant des itinéraires alternatifs à l'écart des grandes voies de circulation.

Préserver l'environnement

De manière générale, il s'agit de soutenir des actions, de promouvoir des projets au niveau communal et d'inciter à des comportements contribuant à intervenir favorablement sur l'environnement, en particulier :

- garantir une bonne qualité de l'air en réduisant les émissions,
- réduire les risques de diffusion de la pollution,
- maintenir et même améliorer le taux de recyclage des déchets,
- limiter les besoins et les dépenses énergétiques,
- protéger la population contre les rayonnements non ionisants.